

Aix-en-Provence, le 2 septembre 2019

Le groupe EPS de l'IPR

A Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS

Rectorat

Nom du service

Dossier suivi par
Alain RHETY
IA IPR EPS
Téléphone
06 07 17 97 90
04 42 91 70 40
Ou 41
Mél.

Alain.rhety
@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Objet : installation d'un référent sécurité dans les APPN dans chaque établissement.

Référence : circulaire n*2017-075 du 19-04-2017 Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N*16 du 6 avril 2017)

Plusieurs actions ont été déployées dans l'académie en aval de la circulaire citée : information de tous les enseignants, diffusion du guide de positionnement diagnostic, formations et accompagnement.

Cette année scolaire verra la diffusion des protocoles académiques de sécurité dans les les différentes APPN - dont prochainement l'escalade -, la proposition de formations et la diffusion de nouvelles ressources.

Les protocoles devront faire l'objet d'échanges et d'appropriation par les équipes de façon à renforcer la sécurité des conditions de pratique et d'apprentissage dont disposent les élèves en cours d'EPS, dans le cadre du sport scolaire ou lors des sorties en milieu naturel.

À cette fin, nous vous demandons de nous faire part du nom d'un référent sécurité dans les APPN pour votre établissement avant le 18 septembre 2019 à partir du lien suivant <https://docs.google.com/spreadsheets/d/10srYyjc7bDWbr70o4Bq0EIXX6BUHHLCoBF47ID29es/edit#gid=0>

Ils auront pour mission de relayer les protocoles académiques, favoriser une dynamique d'équipe sur ces questions, relayer les observations et questions qui se posent.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et restons à votre écoute si besoin.



Alain Rhéty pour le groupe EPS de l'IPR